



ÉDITO-PRESTO

La santé :
Un droit pour tous3

ACTUALITÉS

Réduction Des Méfaits,
POUR LES NULS4-5
Virus6

AU NOM DU CORPS

Urgent!7

AU NOM DU FIXE

Les conseils d'Injekto8-9

AU NOM DU ST-ESPRIT

La magie d'un
verre d'eau!10

TRANCHE DE VIE

Le vieil homme
et la dope11
Vivre avec une personne
séropositive12-13

SAVAIS-TU ÇA?

PRENDS SOIN
DE TOI!!14-15

BD16-17

DOCU.FLASH

ENTREVUE
« PAR ET POUR »18

VISITE GUIDÉE

Les olympiques
de Vancouver19

INFO-DROGUE

J'ai soif!20

INFO ITSS

Après l'homo sapiens,
l'homo sidéen21-22

INFO DROIT

Criminel du sexe23-24



SPECIAL ADDICQ
TOUT EST À L'ENVERS

Et bang, deux ans déjà.
Les belles histoires du pays
de l'ADDICQ31-30
Tannés d'attendre29
Confidentialité.....28
Mort de froid27
L'ADDICQ sur scène26



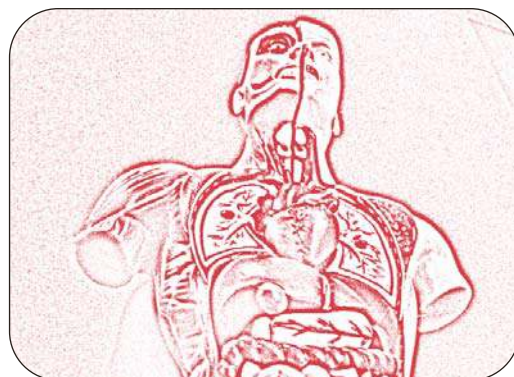
édito
presto

La santé : Un droit pour tous

Au Québec, on a la chance d'avoir un système de santé qui se veut universel et accessible à tous les citoyens. Dans notre structure politique, le Ministère de la santé et des services sociaux a un rôle clair : [...] voir au bon fonctionnement du système de santé et de services sociaux du Québec. [et ce] Dans une perspective d'amélioration de la santé et du bien-être de la population [...] Depuis plus de vingt ans, notre gouvernement a pris de nouvelles directions afin d'améliorer la qualité de vie des personnes qui consomment des drogues. Dans ce spectre d'activité de promotion de la santé, nous passons d'une philosophie qui prône l'abstinence aux drogues à celle qui prône la prise en charge de l'individu par lui-même. La promotion de la santé se traduit sous diverses formes d'intervention auprès de différents groupes d'individus, et l'Injecteur fait partie du lot.

Puisque nous avons décidé de faire un tour d'horizon sur le sujet et d'y apporter bien évidemment notre critique, j'ai éprouvé le besoin de vous expliquer à nouveau le mandat de notre journal. L'Injecteur est une publication réalisée par des personnes qui consomment des drogues par injection ou inhalation et qui s'adressent à leurs pairs. Par ce médium, nous espérons donner la parole aux consommateurs et briser l'isolement face auquel plusieurs sont confrontés. Nous avons comme mission de le faire à notre façon et dans nos mots, grâce à nos parcours de vie différents et à travers notre univers artistique. C'est ainsi que nous pouvons faire la promotion de la santé, la prévention des infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS) et la défense des droits des personnes qui consomment des drogues à travers notre grande province. Certains acteurs de notre système de santé ont cru et croient encore que la meilleure façon de rejoindre les personnes qui se gèlent, passe par l'entremise de leurs pairs (le Par et Pour). C'est ce que le Ministère de la santé et des services sociaux appelle dans leur jargon : l'empowerment, le pouvoir d'agir.

Cela étant dit, nous avons une société qui a décidé d'investir dans un système de santé universel et accessible pour tous et sans distinction de moyens. Qu'en est-il réellement aujourd'hui? Est-ce que les services de santé actuels sont toujours pertinents et efficaces aux besoins des personnes UDII? Sachant que 17% des personnes qui s'injectent sont porteuses du VIH, que 67% ont le VHC et que 22% d'entre elles sont co-infectées². Ajoutons à tout cela la pau-



vreté qui touche de plus en plus nos pairs, ce qui abaisse leurs conditions de vie. Je crois qu'il est temps de faire le point et de réfléchir ensemble aux rouages de notre système de santé. Nous devons mettre à profit toutes les personnes concernées afin de protéger la santé de TOUS les citoyens sans distinction. Il y a urgence d'agir. Il faut mettre en place un plan de soins et de santé globale et efficace, car nous perdons de plus en plus des nôtres.



L'automne dernier, une personne s'est vue offrir une contravention pour avoir eu en sa possession du matériel de consommation, des seringues stériles. La ville de Québec, notre capitale, s'est dotée du règlement 1091, article 4 qui permet aux policiers de donner des contraventions de l'ordre de 210 \$ à toutes les personnes qui possèdent du matériel de consommation. Le problème dans ce type de règlement, c'est qu'il va à l'encontre des efforts du Ministère de la santé et des services sociaux visant à diminuer les épidémies de VIH/sida et du VHC touchant les personnes qui utilisent des drogues par injection. Comment la sécurité publique peut-elle permettre à ses employés de punir et de criminaliser la possession de seringues stériles? Je crois qu'il est grand temps que notre gouvernement mette en place une continuité dans sa logique de gouvernance. D'une main, on nous demande de promouvoir une seringue pour une injection et de l'autre, si on se fait arrêter avec ce même matériel, on doit payer 210 \$. Est-ce que quelqu'un peut m'expliquer où on s'en va?

Si vous désirez plus d'informations, vous pouvez joindre l'ADDICQ (addicq@live.ca) qui a décidé de soutenir l'organisme Point de Repères de Québec afin de réclamer à la ville de Québec l'éradication de ce règlement. ■

Voir l'article :

<http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/societe/200911/06/01-919369-interdiction-de-posseder-des-seringues-les-travailleurs-de-rue-piques-au-vif.php>

Karine
Coordonnatrice

¹ <http://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/mission.php>
² LE VOLET MONTRÉALAIS DU RÉSEAU SURVUDI, VOLUME-DONNÉES AU 30 JUIN 2007